

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Résumé Non Technique

Résumé Non Technique –
version arrêt de projet



Evaluation environnementale Stratégique du Plan Climat Air Energie Territorial

Evaluation Environnementale Stratégique



Résumé Non Technique – version arrêt de projet

Communauté de Communes Thelloise

Version	Date	Description
Résumé Non Technique – version arrêt de projet	25/04/2023	Résumé Non Technique

	Nom - Fonction	Date
Rédaction	ANDRIN Garance -Consultante Climat Energie	25/04/2023

1.1 Contexte

Située au Sud de l'Oise, elle bénéficie d'un positionnement particulièrement intéressant du fait de sa proximité avec l'Île-de-France et le Vexin. Elle se caractérise par de nombreux déplacements domicile/travail qui s'effectuent jusqu'au bassin parisien. La CCT appartient au bassin d'emploi de Roissy-Sud Picardie, le maillage routier et ferroviaire facilite l'accès à ces pôles.

Au 1er janvier 2021, le territoire de la Communauté de communes est composé de 40 communes, et 61 725 habitants pour une superficie de 305 km². Elle se caractérise à la fois par son caractère rural et son activité économique. Les terres agricoles y sont prédominantes. Le tissu urbain du territoire, même s'il est discontinu, accueille de nombreuses entreprises et industries qui contribuent au dynamisme économique de la CCT.

Au 1er janvier 2022, la commune d'Ansacq a intégré la Communauté de Communes de la Thelloise. Les données, souvent disponibles à la maille intercommunale, ne concerneront pas la commune d'Ansacq dans la plupart des cas. Néanmoins, l'arrivée de cette commune rurale de 275 habitants sur 8,4 km² influe peu le bilan territorial en termes de consommation d'énergies, d'émissions de gaz à effet de serre ou de polluants.

La réalisation de l'Evaluation Environnementale Stratégique du PCAET de la Communauté de Communes Thelloise intervient dans un cadre réglementaire et politique. Elle repose sur l'article 188 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, promulguée le 18 août 2015 qui modifie les plans climat énergie territorial (PCET), projets territoriaux axés sur l'énergie et le changement climatique, tels qu'ils étaient définis à l'article L 229-26 du code de l'environnement.

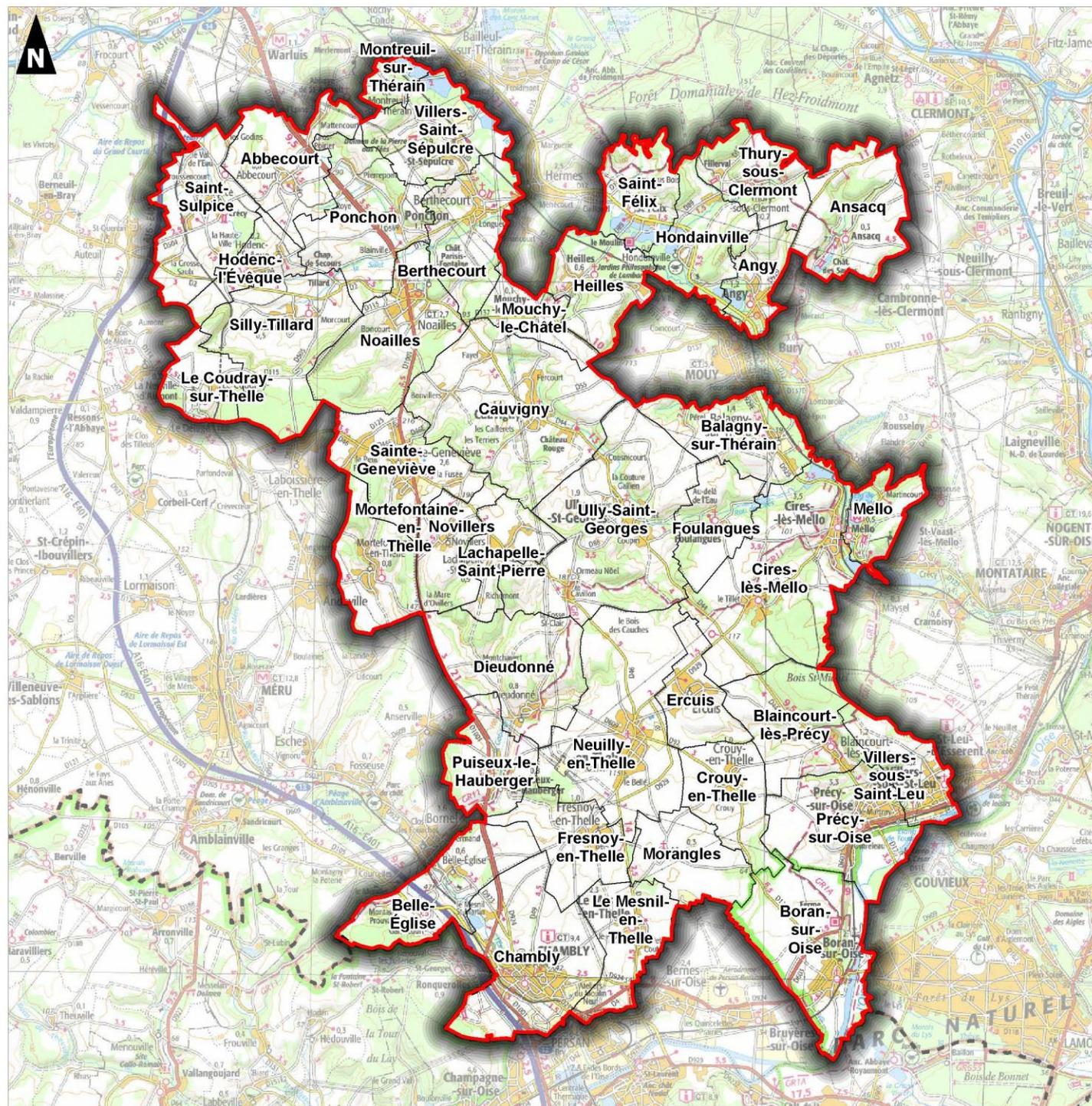
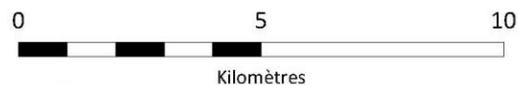
Le Plan Climat Air Energie de la Communauté de Communes Thelloise est conforme au décret d'application n°2016-849 du 26 juin 2016.

Délimitation de la zone d'étude



Limites administratives

- ▭ Communauté de Communes Thelloise
- Limite communale
- - - Limite départementale



1.2 Les points clés du diagnostic et de l'état initial de l'environnement

1.2.1 Energie

La consommation finale énergétique annuelle du territoire atteint 1 294 GWh en 2010, soit environ 22 MWh par habitant (soit un chiffre légèrement inférieur aux moyennes départementales et nationales, respectivement de 28 MWh/habitant et 26 MWh/habitant).

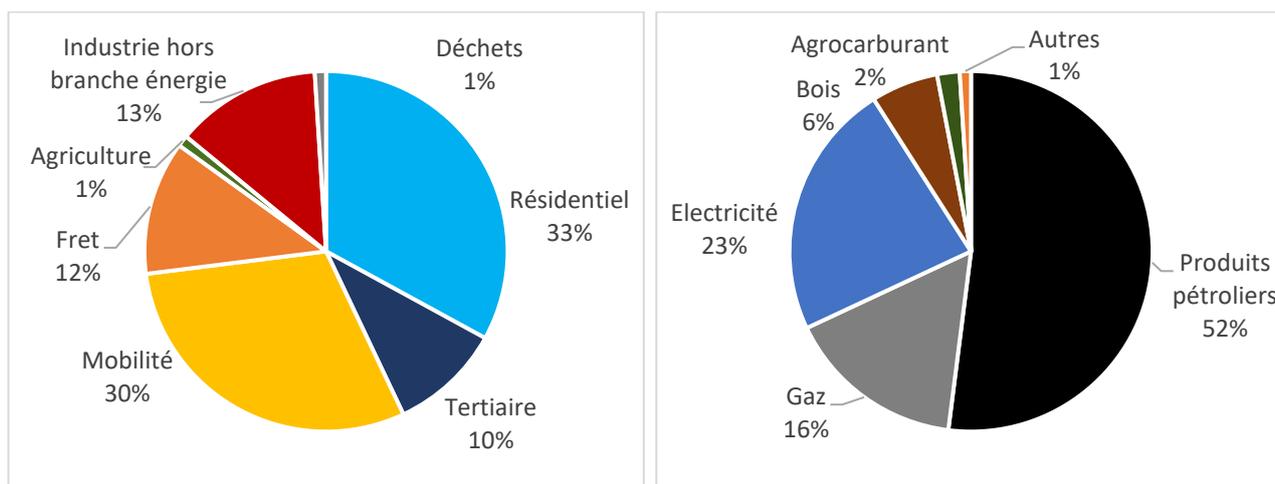


Figure 1. Répartition de la consommation énergétique par secteur et par type d'énergie en 2015 sur le territoire de la CCT

Les énergies fossiles (produits pétroliers et gaz) couvrent 68% des besoins énergétiques. La consommation d'énergie directe des habitants (résidentiel et mobilité) représente près de 63% des consommations du territoire. L'industrie, le résidentiel et la mobilité sont les trois premiers secteurs en termes de consommation d'énergie, représentant près de 76% des consommations du territoire.

La facture énergétique portée par les ménages est plus élevée que celle des activités économiques, respectivement 104 et 40 millions d'euros / an. À l'échelle du territoire, cela représente donc au total **146 millions d'euros / an**. L'énergie coûte plus de 5 600 €/an aux ménages (logements +mobilité).

Secteur	Consommation (GWHEF/an)	(%)
Résidentiel	429	33
Mobilité	388	30
Tertiaire	131	10
Industrie	171	13
Fret	151	12
Agriculture	14	1
Déchets, Eaux Usées	11	1
Total	1 294	

Tableau 1. Répartition de la consommation d'énergie par secteur

La production d'énergie renouvelable (EnR) s'élève à 94,4 GWh en 2015, soit 7,2% de la consommation finale du territoire.

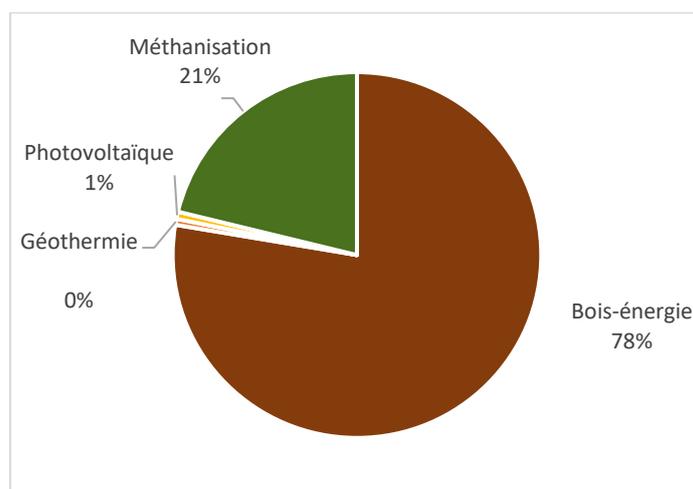


Figure 2. Production d'énergie renouvelable sur le territoire de la CCT en 2015

1.2.2 Emissions de gaz à effet de serre

Pour faire le bilan des émissions de gaz à effet de serre de la Communauté de communes Thelloise, sept gaz à effet de serre (GES) ont été étudiés et leurs émissions sont exprimées en tonnes d'équivalent CO₂.

Ainsi, chaque année, le territoire émet directement l'équivalent de 213 904 tonnes de CO₂, soit 12,5 tonnes de CO₂ par habitant en ne comptant que les émissions directes (approche inventaire). La première source d'émissions est le **transport routier** avec 39% de ces émissions. Les autres activités les plus émettrices sont le **résidentiel** (22%) et le secteur de **l'agriculture** (17%).

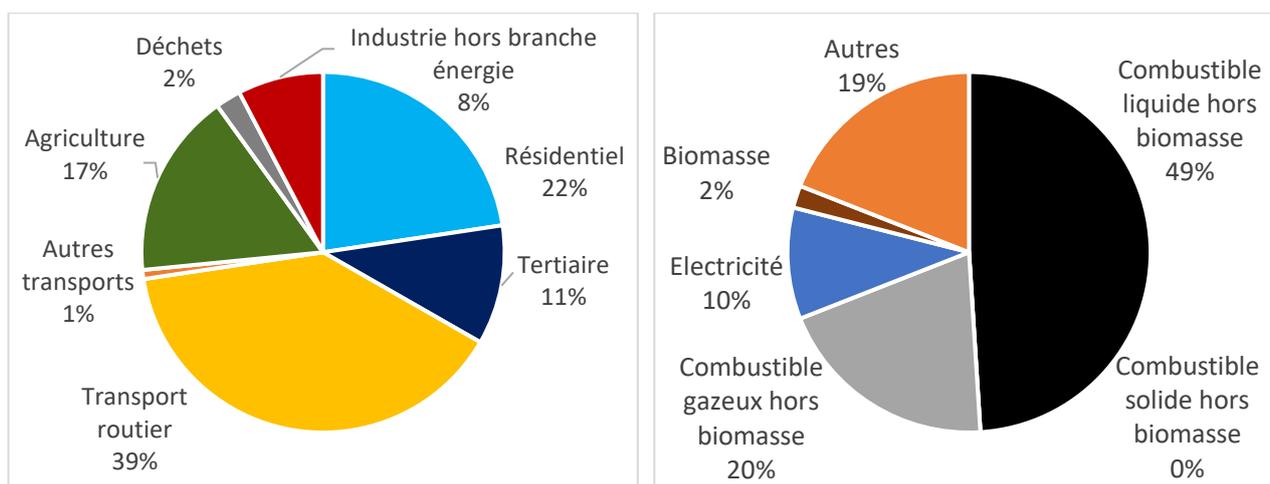


Figure 3. Répartition des émissions de GES par secteur et par type d'énergie en 2015 sur le territoire de la Communauté de communes Thelloise

1.2.3 Séquestration du carbone

La biomasse (en forêt principalement) et les sols agricoles du territoire permettent de séquestrer du carbone. En revanche, les changements d'affectation des terres peuvent quant à eux entraîner des émissions de carbone. Ce secteur est appelé UTCAF (utilisation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie). La différence entre les séquestrations et les émissions est calculée en estimant :

- Les stocks de carbone en place, tant pour la biomasse aérienne (forêts et haies) que pour les sols de toutes les catégories d'occupation du sol (cultures, forêts, prairies, espaces artificialisés, espaces verts, milieux humides) ;
- Les surfaces d'occupation du sol et de changements d'occupation du sol pour ces différentes catégories.

Sur le territoire de la Communauté de communes Thelloise, le bilan annuel de ces flux donne un puits net de 41 kt CO₂/an, soit l'équivalent de 17% des émissions annuelles de GES du territoire.

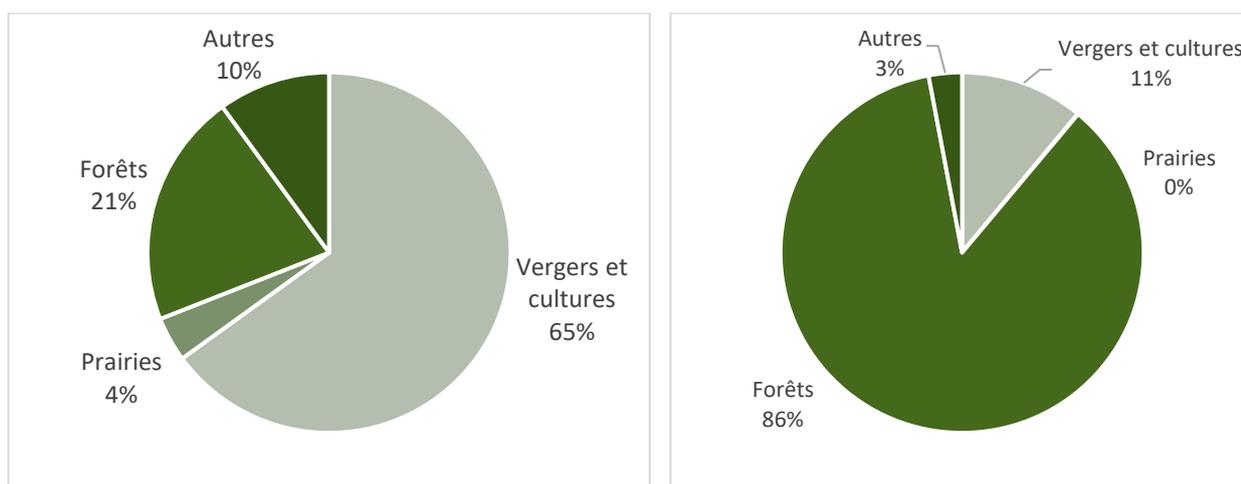


Figure 4. Répartition des surfaces à gauche et de la séquestration à droite en 2015 sur le territoire de la Communauté de communes Thelloise

Ainsi, les prairies, les forêts et les surfaces agricoles représentent 97% des puits de carbone du territoire. La catégorie « Autres » correspond notamment aux produits en bois issus de la Communauté de communes Thelloise. La forêt qui correspond à 21% de la surface du territoire permet 86% de la séquestration totale du territoire. Au contraire, les vergers et cultures qui recouvrent 65% de la surface, permettent 11% des 41 kt CO₂ séquestrés par an. Ainsi, les forêts ont un pouvoir de séquestration plus important.

1.2.4 Adaptation au changement climatique

Les principales vulnérabilités aux risques climatiques du territoire sont les inondations, les mouvements de terrain, les sécheresses et les vagues de chaleur. De plus, le changement climatique peut entraîner des conséquences négatives sur la ressource en eau : raréfaction et pollution. Ces enjeux doivent être pris en compte dans l'aménagement du territoire, notamment dans les réflexions sur l'étalement urbain et l'artificialisation des sols. En effet, la consommation du foncier agricole et des espaces naturels contribue, entre autres, aux phénomènes d'inondation et d'îlots de chaleur.

1.2.5 Emissions de polluants atmosphériques

Les polluants atmosphériques et les GES sont en grande partie issus de sources communes, notamment la combustion des énergies fossiles et de combustibles issus de la biomasse, pour les transports et la production de chaleur. Par conséquent, ces deux problématiques sont étroitement liées en termes d'actions publiques.

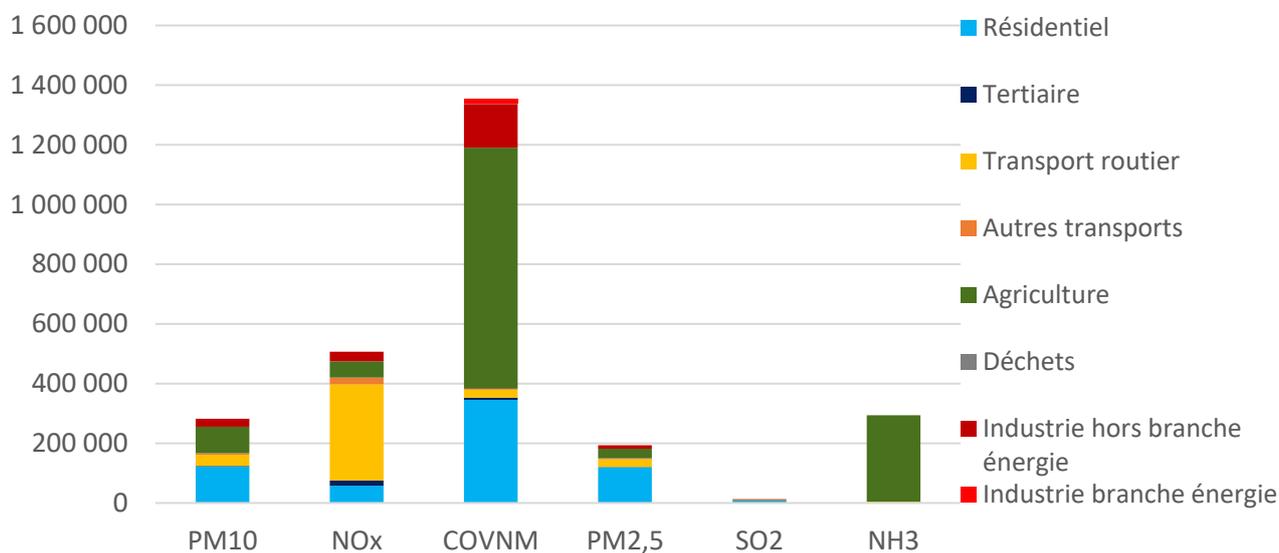


Figure 5. Répartition sectorielle des émissions par polluant atmosphérique sur le territoire de la Communauté de communes Thelloise en 2015 (kg)

Sur le territoire, les principales sources d'émissions polluantes sont :

- Pour les Composés Organiques Volatils Non Méthaniques (COVNM), les secteurs de l'agriculture, résidentiel et industriel (hors branche énergie) sont les principaux contributeurs sur la Communauté de communes Thelloise.
- Pour les oxydes d'azote (NOx), le transport routier.
- Pour l'ammoniac (NH₃), le secteur agricole.
- Pour les particules fines (PM₁₀ et PM_{2,5}), le secteur résidentiel du fait notamment de la combustion du bois.
- Pour le dioxyde de soufre (SO₂), les secteurs résidentiel et tertiaire.

■ Etat initial de l'Environnement

L'Etat initial de l'Environnement a permis d'identifier les enjeux environnementaux liés au Plan Climat Air Energie Territorial, et l'intérêt environnemental d'agir sur les 6 thématiques (gaz à effet de serre, pollution de l'air, consommation énergétique, énergies renouvelables, vulnérabilité, stockage carbone).

Perspectives d'évolution	Enjeux environnementaux pour le PCAET
Caractéristiques géomorphologiques	La préservation des éléments du paysage pour lutter contre les ruissellements, l'érosion et les effets du changement climatique, La réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, Le rechargement des nappes souterraines tout en évitant les pollutions.
Ressource en eau	La préservation de la qualité des eaux de surface, des eaux souterraines et des zones humides La préservation du bon état quantitatif de la ressource en eau souterraine.
Caractéristiques climatiques et énergétiques	Développement d'actions en lien avec l'énergie via : <ul style="list-style-type: none"> • La lutte contre la précarité énergétique en réduisant la consommation énergétique des ménages (résidentiel) par une amélioration des comportements et des opérations de renouvellements urbains, • La réduction de la consommation énergétique liée aux secteurs de la mobilité et du résidentiel, • Le développement des énergies renouvelables et de récupération (gisement en méthanisation, solaire, biomasse, réseaux de chaleur en lien avec des logements) pour améliorer l'autonomie énergétique du territoire. Développement d'actions d'atténuation du changement climatique via : <ul style="list-style-type: none"> • La réduction des émissions de GES, notamment pour les secteurs du transport et du résidentiel, • Une moindre dépendance aux énergies fossiles, fortement émettrices de GES, en développant les énergies renouvelables et de récupération, • La préservation des puits de carbone : forêt, zone humide, prairie, pratiques agricoles, arrêt de l'artificialisation des sols, préservation des éléments du paysage

Perspectives d'évolution	Enjeux environnementaux pour le PCAET
	<p>Développement d'action d'adaptation au changement climatique via :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La préservation de la biodiversité locale (gestion différenciée, aménagement du territoire ...), • L'adaptation des pratiques agricoles (lutte contre l'érosion, agroforesterie, couverture des sols, non labour, essences adaptées, réduction des intrants ...) et la gestion durable des boisements, • La prévention des effets d'îlots de chaleur urbains et la prise en compte des aléas climatiques dans les projets d'aménagement.
Patrimoine naturel	<p>La sanctuarisation des espaces naturels existants,</p> <p>L'amélioration de la perméabilité écologique des infrastructures et milieux artificialisés,</p> <p>La préservation des continuités écologiques, des éléments éco-paysagers remarquables (haies, talus, mares) et des effets lisières des milieux naturels, et de la fonctionnalité écologique des milieux humides et aquatiques, boisés, ouverts ; leur intégration lors de l'aménagement de nouvelles infrastructures (limitation de la fragmentation des espaces, typologies d'aménagement),</p> <p>La maîtrise de l'artificialisation des sols et la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers, propices à la biodiversité, à la qualité de l'air,</p> <p>La limitation de la pollution lumineuse.</p>
Paysage et patrimoine	<p>La préservation des paysages et du patrimoine remarquable, des sites protégés, du bâti traditionnel, des formes urbaines identitaires et des motifs caractéristiques de la Communauté de Communes Thelloise</p> <p>Une intégration paysagère harmonieuse des nouveaux projets</p> <p>Une intégration adéquate du nouveau bâti et des matériaux employés afin qu'ils soient en cohérence avec le bâti ancien, ainsi qu'à l'environnement proche des éléments remarquables.</p> <p>L'anticipation des évolutions du paysage dues au changement climatique, par exemple à travers le choix d'essences locales adaptées.</p>
Risques naturels	<p>La prise en compte des risques actuellement identifiés en évitant l'exposition des biens et des personnes,</p> <p>L'anticipation des effets du changement climatique avec l'aggravation de certains risques et l'apparition de nouveaux risques,</p> <p>La gestion de la problématique ruissellements/inondations par la gestion du pluvial à la parcelle</p>

Perspectives d'évolution	Enjeux environnementaux pour le PCAET
Risques industriels, pollutions et nuisances	<p>L'évitement de l'exposition de nouvelles populations aux risques technologiques et à la pollution des sols,</p> <p>La réduction de l'exposition de la population à la pollution atmosphérique en agissant sur les sources d'émissions : chauffage du résidentiel, combustibles pour le transport, intrants et pratiques pour l'agriculture,</p> <p>Le développement d'alternatives au transport routier pour améliorer la qualité de l'air,</p> <p>La préservation des habitants aux différentes nuisances : déchets, bruit etc.</p>

1.3 La construction du PCAET

1.3.1 Stratégie

L'élaboration de la stratégie du PCAET de la Communauté de Communes de Thelloise s'est déroulée en plusieurs grandes étapes.

- La première étape a été d'étudier le Projet d'Aménagement Stratégique du projet de SCoT afin de l'utiliser comme base de travail et de reformuler certains sous-axes pour qu'ils correspondent au mieux aux thématiques du PCAET.
- Les enjeux issus de l'atelier thématique, des élus et des acteurs, d'avril 2022 ainsi que les actions issues du plan d'action de l'EPE ont ensuite été réparties au sein des sous-axes. Cette étape a permis d'ajouter ou enlever des sous-axes et donc d'adapter la stratégie aux travaux déjà effectués.
- La dernière étape a consisté à réfléchir à la place de l'exemplarité de la CCT dans sa stratégie.

Le territoire a ainsi déterminé les 4 axes et orientations suivants :

Axe 1 : Impulser un nouveau rayonnement pour assurer l'attractivité raisonnée du territoire			
Permettre la transition des entreprises et leur synergie	Conserver l'attractivité des centres-villes/village et de leurs commerces	Valoriser et adapter l'activité agricole	
Axe 2 : Promouvoir la transition énergétique du territoire			
Permettre la rénovation et la construction de bâtiments durables et adaptés	Développer des énergies renouvelables locales	Développer les mobilités durables	
Axe 3 : Assurer un développement vertueux et durable qui préserve les qualités environnementales et patrimoniales garantes du cadre de vie			
Développer la séquestration carbone du territoire	Adapter la CCT au changement climatique et gérer les risques	Diminuer les nuisances sur le territoire (qualité de l'air et déchets)	Protéger l'eau et la biodiversité
Axe transversal : La mise en œuvre du PCAET pour une réussite commune			
L'exemplarité de la CCT		Gouvernance et communication autour du PCAET	

		Objectifs du territoire de la CCT			
		2025	2028	2030	2050
Objectif de réduction de la consommation d'énergie par rapport à 2010		-4%	-6%	-7%	-32%
Objectif de production d'énergies renouvelables		130 GWh	151 GWh	164 GWh 14 % de la consommation	307 GWh 35% de la consommation
Objectif de réduction d'émissions de GES par rapport à 2015		-8%	-11%	-13%	-35%
Objectifs de réduction d'émissions de polluants par rapport à 2015	SO ₂	-12,9%	-18,3%	-21,9%	-57,7%
	NOx	-35,4%	-44,8%	-51,0%	-69,7%
	COVNM	-5,6%	-6,2%	-6,7%	-10,2%
	NH ₃	-0,4%	-0,4%	-0,5%	-0,9%
	PM _{2,5}	-21,7%	-24,8%	-26,9%	-41,3%
	PM ₁₀	-15,3%	-17,5%	-18,9%	-29,0%
Objectif de séquestration d'émissions		20,9% des émissions en 2025	21,6% des émissions en 2028	22,2% des émissions en 2030	29,5% des émissions en 2050

1.3.2 Le plan d'actions

Les 21 actions permettant de répondre à la stratégie de la Communauté de Communes Thelloise sont les suivantes :

Axe 1 Impulser un nouveau rayonnement pour assurer l'attractivité raisonnée du territoire	
Permettre la transition des entreprises et leur synergie	ACTION N°1 - Accompagner la transition écologique des entreprises
Conserver l'attractivité des centres-villes/village et de leurs commerces	ACTION N°2 – Préserver et renforcer la fonction commerciale des centres-villes
Valoriser et adapter l'activité agricole	ACTION N°3 – Changements de pratiques agricoles ACTION N°4 – Structurer les filières agricoles
Axe 2 : Promouvoir la transition énergétique du territoire	
Permettre la rénovation et la construction de bâtiments durables et adaptés	ACTION N°5 – Favoriser la rénovation des bâtiments ACTION N°6 – Créer un partenariat avec la filière des artisans experts des matériaux biosourcés et de la rénovation
Développer des énergies renouvelables locales	ACTION N°7 – Favoriser l'appui aux projets d'EnR
Développer les mobilités durables	ACTION N°8 – Favoriser les modes alternatifs de déplacements
Axe 3 : Assurer un développement vertueux et durable qui préserve les qualités environnementales et patrimoniales garantes du cadre de vie	
Développer la séquestration carbone du territoire	ACTION N°9 – Séquestration du carbone par le milieu agricole ACTION N°10 – Gestion et exploitation des forêts
Adapter la CCT au changement climatique et gérer les risques	ACTION N°11 – Sensibilisation des habitants aux risques naturels (ruissellement, retrait/gonflement des sols argileux, etc.) ACTION N°12 – Préserver le territoire des inondations
Diminuer les nuisances sur le territoire	ACTION N°13 – Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur ACTION N°14 – Diminuer les quantités de déchets des habitants
Protéger l'eau et la biodiversité	ACTION N°15 – Préservation et sensibilisation autour des captages prioritaires

	ACTION N°16 – Préservation des milieux et de la biodiversité
Axe transversal : La mise en œuvre du PCAET pour une réussite commune	
L'exemplarité de la CCT	ACTION N°17 – Une meilleure gestion de l'énergie sur le patrimoine intercommunal et communal ACTION N°18 – Une mobilité des agents optimisée ACTION N°19 – Privilégier les achats responsables ACTION N°20 – Optimiser la gestion des déchets
Gouvernance et communication autour du PCAET	ACTION N°21 – Gouvernance et communication autour du PCAET

1.3.3 L'analyse environnementale

L'analyse environnementale stratégique du Plan Climat Air Energie Territorial, grâce aux mesures d'évitement et de réduction, a permis de garantir que les actions proposées auront un moindre impact sur l'environnement, à la fois durant la phase de construction de la stratégie et également durant la construction et la rédaction du plan d'actions.

A ce stade, des incidences potentielles négatives sont envisagées, qui seront à évaluer au cas par cas selon les projets.

Par ailleurs les indicateurs définis permettront de suivre et d'évaluer les mesures du plan d'action ainsi que les différentes mesures d'évitement, de réduction, de compensation voire d'accompagnement du plan d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial.

Incidences	Types de mesures	Mesures
Détérioration de la qualité de l'air	Réduction	Mesures réglementaires sur les émissions atmosphériques des polluants issus des méthaniseurs, des installations de bois-énergie. Limiter les distances d'approvisionnement. Promouvoir les modes de chauffage avec des labels de type « flamme verte » (pour le bois-énergie)
Augmentation des consommations d'énergie et d'émissions de GES	Réduction	Éviter de mettre en place des installations d'ENR sur des terrains agricoles ou naturels. Privilégier les infrastructures existantes (surfaces déjà anthropisées).
Consommation d'espaces agricoles et naturels (emprise foncière, artificialisation)	Evitement	Éviter de mettre en place des installations d'ENR sur des terrains agricoles ou naturels. Privilégier les infrastructures existantes (surfaces déjà anthropisées).
Détérioration du patrimoine architectural ou des paysages	Evitement	Ne pas utiliser la technique de l'isolation par l'extérieur pour les bâtiments classés ou avec une valeur patrimoniale afin d'éviter de le dégrader
	Réduction	Veiller à une meilleure intégration possible des installations d'ENR et d'infrastructure dans le paysage – Les études préalables permettront d'identifier les sites ayant le moindre impact sur le paysage.
Détérioration de la biodiversité et des milieux naturels	Réduction	Application des mesures environnementales issues des études d'impact de chaque projet d'ENR, de rénovation de bâtiments, et d'aménagements spécifiques

Incidences	Types de mesures	Mesures
		Choisir des produits de toxicité réduite, et préférer le remplacement des bois trop attaqués par du bois non traité d'essences résistantes aux insectes.
	Évitement	Développer des infrastructures dans des zones déjà artificialisées Sensibiliser les habitants à la présence potentielle de chiroptères dans leurs bâtiments Évaluer la présence potentielle de chiroptères / oiseaux avant travaux En cas de présence d'individus, maintenir les accès existants Éviter la réalisation de traitements des charpentes et boiserie si présence de chiroptères
	Compensation	Si la rénovation par l'extérieur est envisagée avec impacts sur les accès aux lieux de nidification, des nichoirs devront être installés afin de compenser la perte des nids et des accès créés pour le passage des chiroptères
Détérioration de la qualité ou de la quantité d'eau	Réduction	Analyser les rejets régulièrement. Suivre l'optimisation des installations afin d'éviter la pollution des sols et de l'eau. Application des mesures environnementales suite aux études d'impact
Aggravation des risques naturels, technologiques et des nuisances	Réduction	Application des mesures issues du dossier d'autorisation d'exploiter En cas de création de nouveaux axes cyclables, si le recours à des chemins existants n'est pas possible, des matériaux perméables pourraient être utilisés.
	Évitement	Avoir recours au maximum à des surfaces déjà anthropisées et à des axes ou des chemins existants (notamment pour les voies cyclables).
Augmentation de la production de déchets	Réduction	Anticiper la valorisation et le recyclage des panneaux photovoltaïques et des déchets de construction issus de la rénovation des logements et bâtiments.

Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation

1.3.4 Analyse des effets sur le réseau Natura 2000

L'analyse a mis en évidence l'absence d'incidences négatives de la grande majorité des actions du PCAET sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 du territoire de la Communauté de Communes Thelloise ou en limite de celle-ci.

Certaines actions sont même positives pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation.

Toutefois, 4 risques d'incidences négatives sont à considérer :

- Une possible **incidence des travaux d'isolation** destinés à améliorer la performance énergétique des bâtiments, **sur les chiroptères d'intérêt communautaire** utilisant des gîtes anthropiques (et sur les autres espèces de ce groupe) : fermeture d'accès aux gîtes, dérangement des individus, effets de traitements des charpentes... ;
- Une possible incidence du **renouvellement de l'éclairage** sur les espèces d'intérêt communautaire telles que les chiroptères : incidence négative si l'éclairage LED ne tient pas compte des sensibilités des chiroptères et de la faune nocturne en général ;
- Une possible incidence des **projets de méthaniseurs et photovoltaïques** sur les habitats d'intérêt communautaire et les espèces qu'ils abritent ;
- Une possible incidence de la **gestion sylvicole** sur les espèces d'intérêt communautaires liées aux milieux forestiers.

Par conséquent, les mesures suivantes ont été proposées :

- Mise en œuvre de **mesures de précautions** destinées à éviter une **incidence des travaux d'isolation sur les chiroptères** (expertise préalable, maintien des accès et fissures favorables, adaptation des traitements des charpentes...),
- Localisation des projets de méthaniseurs et photovoltaïques **hors des périmètres des sites Natura 2000** impérativement,
- Réalisation de la gestion sylvicole **en dehors des périodes les plus impactantes pour la faune** ;
- Concernant l'ensemble de ces projets, l'étude **le plus en amont possible des enjeux liés aux habitats** et espèces d'intérêt communautaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20240208-080224-DC-13-DE

Accusé de réception exécutoire ;

Réception par le préfet : 09/02/2024

des enjeux liés aux habitats

Le respect de ces mesures permettra d'éviter toute incidence négative significative des actions du PCAET de la Communauté de Communes Thelloise sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, et par conséquent sur le réseau Natura 2000 dans sa globalité.